

Guide des inscriptions

Où et quand retirer son dossier d'inscription ?
Quelles sont les pièces à fournir ?

Danse, musique et théâtre...

Reprise des cours le 19 septembre 2011



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL

camy-info.fr



Communauté d'Agglomération
de Mantes en Yvelines

2011-2012

Musique Théâtre

Retrait et dépôt des dossiers de préinscription Du 22 août au 2 septembre 2011

Les préinscriptions permettent de recueillir les vœux des nouveaux élèves et valent pour **demande d'admission**.

Attention : dans certaines disciplines, un âge ou un niveau minimum est requis.

Admissions

Les admissions se font dans la limite des places disponibles.

- Envoi aux familles des courriers validant la demande d'admission à partir du **mercredi 7 septembre**
- Information par voie d'affichage à l'ENM le **jeudi 8 septembre 2011**

Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.

Musique

Pour les élèves débutants, l'horaire du cours de formation musicale sera précisé dans le courrier validant la demande d'admission.

Pour les élèves non débutants, un test suivi d'un entretien dans la discipline instrumentale ou vocale choisie sera organisé les :

Lundi 12 et mardi 13 septembre 2011

Ils participeront lors de ces mêmes dates à un test de formation musicale permettant l'attribution d'un cours correspondant à leur niveau de formation.

Rencontre de tous les élèves admis avec les professeurs d'instruments

Entre le 15 et le 17 septembre 2011

Les dates de rendez-vous seront adressées avec le courrier de confirmation, afin de déterminer, les jours et horaires de cours. Présence indispensable des parents et des élèves.

Le contenu des différents parcours de formation est précisé dans le document « **parcours de formation 2011/2012** » et le règlement des études téléchargeables sur www.enm-mantes.fr

Attention : l'admission définitive sera prononcée entre le 8 et le 13 septembre 2011, une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.

Théâtre

Admissions

Les élèves ayant déposé une demande d'admission en théâtre devront **impérativement** être présents aux rendez-vous suivants :

Parcours « Eveil (9-12 ans) »

Mercredi 14 septembre à 18h, réunion d'information et rencontre avec les professeurs

Parcours « Initiation (13-17 ans) »

Mercredi 14 septembre à 18h30, réunion d'information et rencontre avec les professeurs

Atelier « Dire un texte »

Vendredi 9 septembre à 18h30, réunion d'information et rencontre avec les professeurs

Parcours « Amateur » et Parcours « Diplômant » :

Vendredi 9 septembre à 19h, réunion d'information et rencontre avec les professeurs

Parcours « Diplômant » : rencontre pratique d'orientation : **vendredi 16 septembre** à 18h30 (PRESENCE OBLIGATOIRE). L'admission en Parcours Diplômant ne sera prononcée qu'à l'issue de ces entretiens.

Attention : l'admission définitive des élèves de théâtre ne sera effective qu'une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.

Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.

Danse

Inscriptions

Retrait des dossiers à partir du 22 août 2011

Dépôt des dossiers au cours des permanences d'inscription DANSE ci-dessous :

Permanences

- Eveil (4-5 ans) et Initiation (6-7 ans) :
samedi 3 septembre 2011 de 14h à 18h
- Autres parcours de formation
Lundi 12 et mardi 13 septembre 2011
de 17h à 20h
Mercredi 14 septembre 2011 de 14h à 19h

Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.

Attention : l'inscription définitive des élèves ne sera effective qu'une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.

Retrait et dépôt des demandes d'admission

- Les fiches de préinscription sont disponibles auprès de l'accueil de l'ENM et téléchargeables à partir du 22 août 2011 sur www.enm-mantes.fr
- Elles doivent impérativement être complétées et déposées à l'équipe d'accueil, accompagnées de la fiche « Parcours de formation » qui vous sera remise, en fonction de vos choix, par l'équipe d'accueil ou un conseiller aux études.

Liste des pièces à fournir après admission

(au plus tard le 15 septembre 2011)

- Relevé d'identité bancaire et autorisation de prélèvement remplie (paiements par prélèvements),
- Pour les habitants de la CAMY : photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois (facture ou échéancier de l'abonnement eau, électricité, gaz ou téléphone fixe),
- Avis d'imposition 2010 sur les revenus 2009,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident ou extrascolaire,
- 1 photo d'identité de l'élève,
- Droits d'inscription de 22 € par élève (non remboursables) - paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces,
- Autorisation de droits à l'image,
- **Pour les élèves danseurs seulement**, certificat médical autorisant l'élève à pratiquer la danse.

Retrouvez l'ensemble de l'offre pédagogique du conservatoire dans le document « Parcours 2011-2012 » disponible sur simple demande auprès de l'accueil ou consultable sur

www.enm-mantes.fr

ENM de Mantes en Yvelines
Conservatoire à Rayonnement Départemental
12 boulevard Calmette - 78200 Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 34 77 88 88
accueil@enm-mantes.fr

